



Education International
Internationale de l'Éducation
Internacional de la Educación
Bildungsinternationale



Mme Hadja Lahbib
Ministre des Affaires étrangères
Service public fédéral, Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement
15 rue des Petits Carmes / Karmelietenstraat 15
1000 Bruxelles
Belgique

Le 15 mai 2024

cc: S.E. M. Marc Pecsteen de Buytswerve, Représentant permanent de la Belgique auprès des Nations Unies à Genève

Madame la Ministre,

Nous vous écrivons en tant que sept organisations non gouvernementales basées en Belgique, pour solliciter votre soutien à une nouvelle initiative visant à renforcer le droit des enfants à une éducation gratuite, inscrit dans le droit international. Plus précisément, nous vous demandons de bien vouloir apporter votre appui à l'élaboration d'un quatrième protocole optionnel à la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. Ce protocole reconnaîtrait explicitement le droit de tous les enfants du monde à une éducation dès la petite enfance, avec au moins un an d'enseignement préprimaire gratuit et un enseignement secondaire gratuit pour tous.

Nous félicitons la Belgique pour ses lois fédérale et locales en matière d'éducation, qui prévoient 3 ans d'enseignement préprimaire gratuit et 12 ans d'enseignement primaire et secondaire gratuit pour tous les enfants. Nous souhaitons voir l'avènement d'un monde où tous les enfants auraient la garantie de pouvoir accéder aux mêmes possibilités.

Le fait que la Belgique soit membre du Conseil des droits de l'homme de l'ONU vous place dans une position très favorable pour plaider en faveur de ces propositions et de la promotion du droit des enfants à une éducation gratuite. Lors de la prochaine session du Conseil en juin, le Luxembourg, agissant avec la République dominicaine et la Sierra Leone, propose de

déposer un projet de résolution visant à créer un Groupe de travail permanent chargé de rédiger le protocole optionnel à la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE). Nous espérons que la Belgique soutiendra cette résolution.

L'éducation n'est pas seulement un droit fondamental pour tous les enfants, c'est aussi l'un des investissements les plus avisés que les sociétés puissent faire. Pourtant, pour des millions d'enfants à travers le monde, le coût d'une scolarité demeure l'un des principaux obstacles à l'accès à l'éducation, en particulier aux niveaux préprimaire et secondaire.

Dans le cadre des Objectifs de développement durable de l'ONU et du Cadre d'action d'Incheon qui leur est lié, tous les États se sont engagés à assurer au moins une année d'enseignement préprimaire gratuit et obligatoire, ainsi que la gratuité de la totalité du cycle d'enseignement secondaire, d'ici à 2030. Nous relevons également qu'environ la moitié des pays du monde garantissent déjà au moins une année d'enseignement préprimaire gratuit dans leur loi nationale et qu'au moins 117 pays garantissent au moins 11 années d'enseignement gratuit, ce qui constitue un fondement solide pour adopter des normes internationales plus ambitieuses.

Toutefois, le droit à l'éducation tel que défini dans les traités internationaux relatifs aux droits humains ne reflète pas tous ces engagements et n'est plus suffisant pour assurer que les enfants puissent prospérer dans le monde d'aujourd'hui. La Convention relative aux droits de l'enfant (CDE), par exemple, garantit à tous les enfants un enseignement primaire gratuit et obligatoire, mais elle reste muette sur l'éducation de la petite enfance et n'oblige pas les États à garantir un enseignement secondaire gratuit à chaque enfant.

Lorsque vous avez présenté les priorités de la Belgique en tant que membre élu du Conseil des droits de l'homme de l'ONU en février 2023, vous avez souligné l'importance des droits de l'enfant et de l'égalité entre les sexes. Des cycles d'enseignement préprimaire et secondaire gratuits renforcent naturellement les droits des filles et des femmes. L'inaccessibilité des services de garderie d'enfants avant tout enseignement primaire gratuit peut empêcher des parents, en particulier des femmes, d'obtenir un emploi rémunéré si tel est leur besoin ou leur souhait, ou même de participer autrement à la vie publique. Dans un monde où trop de parents aux ressources financières limitées sont soumis à des pressions sociales pour donner la priorité à l'éducation de leurs garçons plutôt qu'à celle de leurs filles, les frais d'un enseignement secondaire empêchent les filles de réaliser pleinement leur potentiel. En 2020, la parité entre les sexes dans les pays à bas et moyen revenu était de 0,93 pour l'école primaire, mais de 0,82 pour l'école secondaire.

Une fois adopté, un nouveau texte juridique international pourra faire accélérer l'apport d'ambitieux changements dans les lois, les politiques et les pratiques nationales. Par exemple, dans la décennie ayant suivi l'adoption du Protocole optionnel à la CDE sur l'utilisation d'enfants dans des conflits armés, près de vingt pays ont adopté ou amendé leur législation nationale pour relever, à 18 ans au moins, l'âge minimum du recrutement volontaire. Depuis l'adoption en 2011 de la Convention 189 de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative au travail convenable des travailleuses et travailleurs domestiques, plus de 70 pays ont renforcé leurs protections des travailleurs domestiques, améliorant ainsi la vie de millions de personnes.

Nous relevons l'existence d'un mouvement croissant en faveur d'une législation internationale plus forte concernant le droit à l'éducation, notamment :

- Lors de la session de juin 2023 du Conseil des droits de l'homme, le Luxembourg et la République dominicaine ont pris conjointement l'initiative d'une déclaration sur le droit à l'éducation, exprimant leur soutien à « *des efforts visant à renforcer le droit à l'éducation, y compris le droit explicite à un cycle complet d'enseignement secondaire gratuit et à au moins une année d'enseignement préprimaire gratuit* ». Cette [déclaration](#) a recueilli les signatures de 73 pays répartis dans différentes régions. Nous sommes très reconnaissants à la Belgique pour avoir approuvé cette déclaration.
- La [lettre ouverte](#) de Malala Yousafzai, diffusée à l'approche du Sommet de 2022 sur la transformation de l'éducation et signée par plus de 500 000 personnes dans le monde, dont près de 20 000 en Belgique, qui appelle les dirigeants mondiaux à soutenir un nouveau traité international sur le droit à l'éducation ;
- La [recommandation](#) de 2022 de la Rapporteuse spéciale de l'ONU sur le droit à l'éducation de l'époque, Koumbou Boly Barry, en faveur d'une nouvelle législation internationale contraignante consacrant le droit à une éducation préprimaire ;
- La [Déclaration et les engagements à l'action de Tachkent](#), appelant à l'exploration d'un nouvel instrument juridique sur l'éducation de la petite enfance ;
- Le soutien de dizaines d'[experts internationaux](#) à l'adoption d'un nouveau protocole optionnel à la CDE visant à garantir explicitement le droit à un enseignement secondaire gratuit et à au moins une année d'enseignement préprimaire gratuit et obligatoire.

Nous estimons que le moment est venu de renforcer le droit à l'éducation. La pandémie de Covid-19 a eu un impact négatif sur les études de plus de 90 % des enfants du monde — soit la plus grave perturbation de l'Histoire depuis la Seconde guerre mondiale — laquelle a été un cataclysme qui a motivé nombre des rédacteurs de la Déclaration universelle des droits de l'homme dans leur conception d'un droit à l'éducation. Remédier à cette récente dévastation, et reconstruire en mieux les systèmes d'éducation, devrait être une priorité pour les gouvernements et les organisations internationales au cours des années à venir.

Nous croyons fermement qu'un renforcement du droit international a l'égard du droit à une éducation gratuite peut accélérer le progrès à l'échelle mondiale et aider des millions d'enfants à bénéficier de leur droit à l'éducation. Il nous tarde de recevoir le soutien de la Belgique.

Nous vous remercions à l'avance de l'intérêt que vous voudrez bien porter à notre démarche.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.

Avaaz

Internationale de l'Éducation

Human Rights Watch

Make Mothers Matter Belgique et la delegation de MMM à l'Union européenne

Organisation Mondiale pour l'Éducation Préscolaire (OMEP) Belgique

Plan International Belgique

SB Overseas

(Pour toute question ou réponse, veuillez contacter Bede Sheppard, directeur adjoint des droits de l'enfant, Human Rights Watch, à l'adresse suivante: sheppab@hrw.org)